

Points névralgiques de la politique étrangère du Canada par suite des événements du 11 septembre 2001

21ème Conférence annuelle d'orientation

Recommandations et positions

27 – 29 septembre 2002

Éconiche House, 32, chemin River, Cantley, Québec J8Y 3A1

**Présidente de la Conférence : Peggy Mason
Rapporteurs: Tim Creery, Arch MacKenzie**

L'Irak

Le gouvernement du Canada ne devrait envisager la participation de forces canadiennes à une éventuelle intervention militaire contre l'Irak que si celle-ci est préalablement autorisée par les Nations unies.

Au sujet des remarques du Premier Ministre Chrétien et des questions globales

Le Groupe des 78 appuie la position du Premier Ministre Chrétien qui a souligné la pauvreté et la marginalisation de la jeunesse du Tiers monde en tant que cause du terrorisme. Le Groupe se réjouit de sa promesse d'augmenter de huit pour cent l'Aide direct officielle du Canada, dirigée principalement contre la pauvreté et envers le respect des droits humains.

Au sujet des conférences internationales de l'ONU

Le Groupe des 78 accueille favorablement l'organisation de conférences de l'ONU afin de sensibiliser le public sur les questions globales, et la dissémination d'information sur ses questions par les média canadiens et internationaux. Reconnaissant que la mise en application des recommandations émergeant de ces conférences prend un temps considérable, le Groupe exprime sa déception face aux résultats modestes obtenus lors de

la conférence sur le développement durable. Le Groupe demande au Gouvernement canadien d'employer une approche proactive pour appliquer les mesures dictées dans Agenda 21, sur les questions touchant l'énergie renouvelable et la biodiversité, qui ont reçu trop peu d'attention à Johannesburg.

Au sujet d'équité en matière d'échanges commerciaux avec les pays en développement

Le Groupe des 78 recommande la levée de subsides par les pays développés sur les exportations également produites par des pays en développement, la levée de quotas sur l'importation de tels produits, et l'arrêt immédiat de l'exportation subventionnée par les pays développés, en prenant soin de compenser par des mesures fiscales les producteurs des produits développés touchés par ces mesures.

Contrôle de l'aide étrangère par les récipiendaires.

Le Groupe accueille de plus l'émergence de mécanismes par lesquels des groupes de surveillance dans les pays récipiendaires d'aide étrangère (tels le Rwanda et la Tanzanie) sont en mesure de faire rapport sur la performance des pays apportant leur aide, et en particulier afin d'assurer une meilleure coordination de l'aide.